



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Mairie de LOVAGNY  
Tél. 04.50.46.23.37

Le 19 Mars 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

**Présents** : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme GAILLARD Karen, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

**Absents excusés** : Mme MUNIER Anne (Pouvoir donné à Mme GAILLARD Karen), Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire (Pouvoir donné à M. MIGUET Bernard), Mme IMBACH Céline (Pouvoir donné à Mme THENET Michèle), M. BALLANDRAS Marc (Pouvoir donné à Mme ALVIN Dominique)

Date de convocation : 06/03/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11

M. CHAMBARD Jean-Pierre a été désigné comme  
secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 21 février 2025
- 2- Affaires foncières et droit de préemption
  - DIA n°074152 25 00003 : 258-260, route de Poisy
- 3- Finances
  - Approbation du Compte de Gestion 2024
  - Approbation du Compte Administratif 2024
  - Affectation du résultat de l'exercice 2024
  - Approbation du Budget Primitif 2025
  - Fixation des taux des impôts locaux
  - Subventions versées aux associations
  - ONF-Programme d'actions pour l'année 2025
- 4- Questions et informations diverses
  - Demande de subvention au Conseil départemental-Filière Forêt Bois

**1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2025**

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du vendredi 21 février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**2) AFFAIRE FONCIERE ET DROIT DE PRÉEMPTION**

- DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- ↳ **DIA 074 152 25 00003**, présentée par Maître Jon ETCHARRY, Notaire à Cruseilles (74), pour le compte de M. Constant GIRAUD, relative à la vente d'un appartement de 65.41 m<sup>2</sup> de surface habitable + cave + stationnement, situé sur les parcelles cadastrées AB 1015 (476 m<sup>2</sup>), AB 1016

(18 m2), AB 1017 (111 m2), AB 1018 (253 m2), AB 1019 (580 m2) et AB 1020 (984 m2), d'une superficie totale de 2422 m2, en zone Uv du PLU, sis au 258-260, route de Poisy, au prix de 309 000€ (dont 6 250€ mobilier inclus).

### 3) FINANCES

#### - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

- Après s'être fait présenter le budget primitif et le compte de gestion dressé par le Receveur,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2024, conformes à ceux du compte administratif, comme suit :

Budget principal	Résultats de clôture Exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture Exercice 2024
Fonctionnement	+522 535.56 €	472 535.56€	+ 524 490.46 €	+ 574 490.46 €
Investissement	-416 823.27 €		+ 542 369.88 €	+ 125 546.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, présente les écritures du Compte Administratif 2024, conforme au Compte de Gestion 2024 établi par le comptable public, comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

⇒ Dépenses 2024	:	1 036 395.01 €
⇒ Recettes 2024	:	<u>1 560 885.47 €</u>
Soit un excédent sur exercice de	:	524 490.46 €
⇒ Excédent 2023 reporté	:	<u>50 000.00 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement de	:	+ 574 490.46 €

##### Section d'Investissement :

⇒ Dépenses 2024	:	503 993.36 €
⇒ Recettes 2024	:	<u>1 046 363.24 €</u>
Soit un excédent sur exercice de	:	+ 542 369.88 €
⇒ Déficit 2023 reporté	:	<u>- 416 823.27 €</u>
Soit un excédent d'investissement total de	:	125 546.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif de l'exercice 2024 ci-dessus exposé.

#### - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 AU BUDGET 2025 DE LA COMMUNE

Vu le Compte Administratif 2024 de la Commune et le Compte de Gestion 2024 dressé par Monsieur le Trésorier d'Annecy, faisant apparaître, au 31 décembre 2024, un excédent de fonctionnement de 574 490.46 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 153 569.00 € à la section de fonctionnement et 420 921.46 € à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 au budget 2024, comme suit :

- Section de fonctionnement ..... article 002 .....	153 569.00 €
- Section d'investissement ..... article 1068 .....	420 921.46 €

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, après avoir présenté par chapitre les orientations budgétaires pour l'année 2025, en fonctionnement et en investissement, propose de voter le Budget Primitif 2025 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

⇒ Dépenses .....	1 572 220.00 €
⇒ Recettes .....	1 572 220.00 €

**Section d'Investissement :**

⇒ Dépenses .....	1 370 497.00 €
⇒ Recettes .....	1 370 497.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le Budget Primitif 2025 de la Commune ci-dessus exposé.

- FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale instaurée par la loi des Finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel, les communes ne votent plus le taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Principales (THRP) depuis 2020.

Suite au vote du Budget Primitif 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir pour cette année, les taux communaux qui restent identiques à ceux votés depuis 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient, pour l'année 2025, les taux des taxes directes d'impositions locales comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	24.36%	24.36%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	46.15%	46.15%
Taxe d'habitation (TH) Résidences secondaires et autres locaux meublés	14.02%	14,02%

- DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Suite à l'examen des différentes demandes de subventions et aux propositions des membres du CCAS, réunis le jeudi 13 mars 2025, pour l'examen des différentes demandes de subventions à caractère social, il est proposé au conseil de statuer sur l'attribution des subventions à ces associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Montants attribués
Association de La Mandallaz – 1 adhérent mineur de Lovagny	50.00€
Association des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie	Sans suite
<b>Demands étudiées par le CCAS</b>	
APF France HANDICAP-Délégation Haute-Savoie	200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	160,00 €
LES RESTOS DU COEUR	160,00 €
ESPACE FEMMES GENEVIEVE D	100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
GIS 74 (Groupe Intervention et secours 74)	100,00 €
ALMA Maltraitance personnes âgées et/ou handicapées	Sans suite
ALZHEIMER 74	100.00 €

LOCOMOTIVE	100,00 €
AFTC 74 (traumatisés crâniens)	100,00 €
APEDYS DES 2 SAVOIE	Sans suite
GRAINE D'AMIS DU VAL DES USSES	Sans suite
HANDISPORT	Sans suite
EDUCADOM-Aide domicile/handicap	Sans suite
AEHA-Ecole à l'Hôpital d'Annecy	100,00 €
SEPAS IMPOSSIBLE (Sclérose en plaques)	100,00 €
AMF TELETHON	Sans suite
AFSEP	Sans suite

Et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2025, chapitre 65.

- ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

A la demande de la collectivité, l'ONF soumet deux devis pour la réalisation de travaux sylvicoles de plantations dans la montagne d'Age, de suivi des plantations réalisées en 2023 et 2024 dans la montagne d'Age et au bord du Fier, et de travaux d'entretien et de propreté de sentiers, pistes, aires et mobiliers, signalétique sur la route forestière de la montagne d'Age.

Le devis pour les travaux sylvicoles de plantations et de suivi des plantations s'élève à 21 850€ HT. Celui pour les travaux d'entretien sur la route forestière s'élève à 1 190€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** les devis de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles de plantations dans la montagne d'Age, de suivi des plantations réalisées en 2023 et 2024 dans la montagne d'Age et au bord du Fier ; et pour l'entretien et la propreté de la route forestière de la montagne d'Age ; pour un montant respectif de 21 850€ HT et 1 190€HT soit un montant global de 23 040€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits devis.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025, aux chapitres 011 et 21.

4) **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

A- Les travaux de plantation de l'ONF peuvent faire l'objet d'une subvention du conseil départemental, une délibération sera proposée à ce sujet lors du prochain conseil municipal.

B- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des remerciements des Copinous du Marais pour la subvention attribuée.

C- Une pièce de théâtre est proposée par le Comité des Fêtes et l'APE, le 6 avril 2025 à 16h30.

D- Date des prochains conseils

- Mercredi 9 avril 2025 à 20H00
- Vendredi 16 mai 2025 à 20H00
- Mercredi 18 juin 2025 à 20H00
- Mercredi 23 juillet 2025 à 18H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Pierre CHAMBARD



Le Maire,  
Henri CARELLI




Approuvé à 14 voix et une abstention le 9 avril 2025.